



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUipp

Section du Rhône

Lyon, le 24 mai 2012

Fabienne LOREAU
Secrétaire Départementale
à

**Monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale**

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis quelques jours, nous sommes contactés par des collègues qui nous informent que certains IEN demandent de saisir informatiquement et de faire remonter les résultats des évaluations nationales CE1 et CM2.

Nous souhaiterions donc afin d'apaiser la situation, que vous précisiez, et aux IEN et aux personnels enseignants, que dès cette année, comme vient de le préciser le Ministre de l'Éducation Nationale, aucune remontée des résultats ne peut être exigée et que ces évaluations sont réservées à une utilisation pédagogique au sein de la classe et de l'école.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au Service Public d'Éducation.

Fabienne LOREAU